



## RÉSOLUTION SUR HAÏTI

### Réunion du Comité exécutif de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA)

**Brasília, Brésil, 22 au 26 mars 2004**

*PROFONDÉMENT* inquiets de la crise politique grave qui perdure en Haïti, de la polarisation qui caractérise la situation politique dans ce pays, de l'extrême pauvreté qui y règne et de son effet dévastateur sur le peuple haïtien;

*PRÉOCCUPÉS* par les actes de violation des droits de la personne et par l'affaiblissement des institutions démocratiques qui ont marqué les dernières années;

*CONSTATANT* l'impasse dans laquelle se trouve Haïti en raison de l'impossibilité de régler la crise politique issue des élections de mai 2000 et de mettre fin à l'insécurité endémique qui y règne;

*CONSIDÉRANT* l'instabilité politique dans ce pays qui a eu comme conséquence le départ pour l'étranger du président démocratiquement élu, monsieur Jean-Bertrand Aristide;

*CONSIDÉRANT* la fin du mandat des parlementaires de la Chambre des députés et du Sénat haïtiens, de même que l'article de la constitution de ce pays qui prévoit la tenue d'un suffrage direct pour l'élection de leurs successeurs;

*CONSIDÉRANT* que la Charte de l'Organisation des États américains (OEA) reconnaît que la démocratie représentative est indispensable à la stabilité, à la paix et au développement de la région;

*PRENANT EN COMPTE* l'engagement des chefs d'État et de gouvernement des Amériques, maintes fois répété, de défendre la démocratie dans le cas où il se produirait une interruption brusque et irrégulière du processus politique, institutionnel et démocratique ou de l'exercice légitime du pouvoir par un gouvernement élu démocratiquement dans l'un ou l'autre des États membres de l'Organisation des États américains;

*RÉAFFIRMANT* les principes de la Charte démocratique interaméricaine qui proclame, à ses articles 1 et 3, que « les peuples des Amériques ont droit à la démocratie et leurs gouvernements ont pour obligation de la promouvoir et de la défendre » et qu'au « nombre des composantes essentielles de la démocratie représentative figurent, entre autres, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'accès au pouvoir et son exercice assujéti à l'État de droit, la tenue d'élections périodiques, libres, justes et basées sur le suffrage universel et secret, à titre d'expression de la souveraineté populaire, le régime plural de partis et d'organisations politiques, ainsi que la séparation et l'indépendance des pouvoirs publics »;

*SALUANT* les divers efforts de médiation et d'apaisement du conflit mis en œuvre au cours des derniers mois, notamment par la Communauté des Caraïbes (CARICOM);

*SOULIGNANT* l'autorisation par l'Organisation des Nations unies du déploiement d'une force multinationale intérimaire visant à faciliter, entre autres, l'instauration de conditions de sécurité et de stabilité dans le pays et la fourniture d'une aide humanitaire au peuple haïtien dans le besoin, notamment par le biais de l'action des organisations régionales et internationales;

*RÉITÉRANT* que la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) souscrit à la non-intervention et à l'autodétermination des peuples comme principes fondamentaux du droit international, et qu'elle reconnaît et appuie le respect de l'ordre constitutionnel et la promotion de la démocratie;

*PRENANT ACTE* de la demande d'appui à «l'établissement d'une démocratie durable en Haïti» formulée à la COPA par le président du Sénat haïtien;

*Nous, membres du Comité exécutif de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), réunis à Brasilia les 23 et 24 mars 2004,*

*DÉPLORONS* profondément les pertes en vie humaine et les dommages matériels qui résultent de la crise actuelle et condamnons les activités et les éléments criminels qui défient l'État de droit;

*APPELONS* tous les Haïtiens à renoncer à la violence qui compromet la sécurité et la mise en place d'un climat politique serein dans ce pays;

*DEMANDONS* à tous les partis politiques, aux représentants de la société civile de reprendre dans le calme le dialogue national, de travailler ensemble à l'apaisement politique, à la paix sociale, au développement du pays et au respect des droits de la personne;

*APPELONS* le gouvernement intérimaire, tous les partis politiques et les représentants de la société civile à œuvrer à la recherche d'une solution pacifique aux conflits, à la consolidation de l'État de droit, au renforcement des institutions démocratique ainsi qu'à la réalisation, dans un délai raisonnable, d'élections parlementaires justes, libres et transparentes, et offrons la collaboration de la COPA par l'envoi d'une mission d'observation électorale si ces conditions minimales sont rencontrées;

*APPELONS* la force multinationale intérimaire de l'ONU à assurer, dans les meilleurs délais, la sécurité des 15 sénateurs haïtiens, garantissant ainsi le fonctionnement du parlement de ce pays;

*NOUS ENGAGEONS* à œuvrer en vue d'un rapprochement entre toutes les parties par l'envoi, à la convenance des autorités haïtiennes, d'une mission de médiation et de réconciliation dirigée par la présidence de la COPA.